

éternelles, plus ou moins, surtout quand de pauvres laïques se plaignent d'un clergé qui s'y rend en masse et présente un front compact? J'y ai fait des études fort intéressantes et si mon ordinaire ne me le défend pas, je ferai probablement, avant peu, une conférence publique sur les « Congrégations romaines ».

La nomination d'un délégué résultat des démarches de M. Drolet !

Q. — Mais vous ne nous avez pas encore dit quel résultat vous attendez de vos démarches !

R. — L'envoi d'un délégué apostolique en Canada, qui, faisant une enquête sur place, fera la part de chacun, selon ses œuvres et rendra enfin « à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à « César », la paix aux hommes de bonne volonté, et ramènera le calme dans les âmes contristées.

Q. — Savez-vous comment l'honorable M. Fitzpatrick a été reçu à Rome ?

R. — M. Fitzpatrick a été reçu princièrement. Le cardinal Rampolla lui ménagea une audience privée avec Léon XIII, qui accueillit le solliciteur général avec une bienveillance toute particulière. Le Saint-Père promit à M. Fitzpatrick d'étudier les questions canadiennes « Lui-même ». M. Fitzpatrick est revenu convaincu, comme moi, qu'avant peu Sa Sainteté déléguera en Canada un des prélats de la Curie Romaine, avec pleins pouvoirs; nos amis ne doivent donc pas s'alarmer des lenteurs apparentes de certaines congrégations romaines. Ils peuvent avoir confiance. L'heure de la rétribution est proche et sous peu, les sujets catholiques de Sa Majesté n'auront plus à redouter l'état d'infériorité dans lequel on paraît vouloir les tenir, dans les provinces de Québec et du Manitoba, à cause de leur foi religieuse ».
